



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travailleurs frontaliers

Question écrite n° 23513

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes des frontaliers exerçant en Belgique à propos du décompte professionnel. Les entreprises belges avaient informé leurs salariés que le précompte professionnel serait dû pour l'ensemble des salaires perçus relatifs à l'année 2012 pour les travailleurs frontaliers partis à la retraite dans le courant de l'année 2012. Les employeurs belges ont l'intention d'appliquer la circulaire. Il lui demande l'état d'avancement des négociations avec les autorités belges et, à la demande des personnes concernées, dont le départ en retraite s'est effectué dans le courant de l'année 2012, la possibilité d'un moratoire à ces dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23513

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3706

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)